

## **SDC : Salarié Désigné Compétent**

### **Référent sécurité**

#### **Objectif de la formation :**

Les participants seront capable :

D'accompagner l'employeur dans la mise en place d'une démarche prévention dans son entreprise.

(Article L 4644-1 du code du travail.)

D'être force de proposition en matière de prévention

De mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels

**Prérequis :** savoir communiquer en français (lu, écrit)

**Public concerné :** tout public

**Durée de la formation :** 21 heures

**Qualité des formateurs :** Formateurs en prévention des risques professionnels certifiés par la CARSAT.

**Méthode pédagogique :** Méthode active, alternance d'apport théorique et pratique

**Moyens pédagogiques :** vidéoprojecteurs, accès au wifi pour les participants

#### **Modalités d'évaluation :**

Evaluation formative tout au long de la formation

Test diagnostic en début de formation

Test final en fin de formation

#### **Programme théorique :**

##### **1ère journée :**

- Intégrer les bonnes pratiques du réseau prévention
- Le rôle et missions du SDC (référent sécurité) dans l'entreprise
- Les limites de compétences et son périmètre d'intervention,
- L'enjeu de l'évaluation des risques professionnels
- La réglementation, le cadre juridique,
- L'analyse de l'accident et de la maladie professionnelle

##### **2ème journée:**

- Mobiliser les compétences internes et externes
- Evaluer l'état sécuritaire de son entreprise
- Utiliser les méthodes et outils existants (DU existant, fiches de postes...)
- S'approprier une méthode d'évaluation des risques professionnels pertinente pour son entreprise
- Exercice d'appropriation des outils sur une unité de travail

### 3<sup>ème</sup> journée :

- Appliquer la méthode d'évaluation des risques pour son entreprise
- Les actions de prévention (PGP, OTH ...)
- Gérer les actions de prévention en Santé Sécurité
- Inspection « audit » d'un service et restitution
- Règlementation sur les plans de prévention, protocole de chargement

### Livrable :

- Support de cours identique au diaporama du formateur avec possibilité de prise de notes.
- Délivrance d'une attestation de compétences
- Certificat de réalisation

### Accessibilité au public en situation de handicap :

**Pour le présentiel :** Nous louons des salles de formations adaptées au public en situation de handicap.

**Pour le distanciel :** en classe virtuelle et accès à notre moodle « nos cours en ligne ».

### Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 06.86.58.41.68 / 06.51.26.86.11

Par mail : [contact@securiplus.info](mailto:contact@securiplus.info)

Sur notre site internet : [www.securiplus.info](http://www.securiplus.info)

Délai à respecter : 1 mois

**Tarifs :** 1500 € pour 21 heures

2000 € pour 28 heures (module rédaction Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)